



Séparation pension alimentaire

Par **allonneau**, le **27/01/2011** à **16:14**

Bonjour,

j'ai 3 enfants mineurs et je découvre les infidélités de mon compagnon.
Je travaille mais j'ai des revenus irréguliers. Nous ne sommes pas marié et la maison ou nous vivons est a lui.
S'il me met à la porte, quels sont mes droits et ses engagement vis à vis de nos enfants.

Par **Marion2**, le **27/01/2011** à **17:21**

S'il a reconnu les enfants, il faudra saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) pour demander une pension alimentaire pour vos enfants.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Par **allonneau**, le **27/01/2011** à **17:34**

Merci de cette réponse rapide!